

**Physician Payment Review
Board**

**Commission de révision des
paiements effectués aux
médecins**



Rapport annuel 2016-2017

**Physician Payment
Review Board**

151 Bloor Street West, 9th floor
Toronto ON M5S 1S4

Telephone 416-327-8512
Toll free 1-866-282-2179
TTY 416-326-7TTY (889)
TTY Toll free 1-877-301-0TTY (889)
Facsimile 416-327-8524

**Commission de révision des
paiements effectués aux médecins**

151, rue Bloor ouest, 9^e étage
Toronto ON M5S 1S4

Téléphone 416-327-8512
Sans frais 1-866-282-2179
ATS 416-326-7889
ATS sans frais 1-877-301-0889
Télécopieur 416-327-8524



L'honorable Dr Eric Hoskins
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
Bureau du ministre
Édifice Hepburn, 10^e étage
80, rue Grosvenor
Toronto (Ontario) M7A 2C4

30 juin 2017

Cher ministre,

**Objet : Rapport annuel de la Commission de révision des paiements
effectués aux médecins**

Au nom de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins,
j'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel de 2016-2017.

Cordialement,

Dr Ross Male
Président, Commission de révision des paiements effectués aux médecins

Table des matières

Lettre au ministre	1
Table des matières	2
Message du président	3
Autorité législative et mandat	4
Mission.....	4
Aperçu opérationnel	4
Élection de la Commission.....	4
Gouvernance de la Commission	4
Recrutement des membres	5
Développement professionnel	5
Mise à jour du protocole d'entente	5
Participation à la révision de la facturation des médecins en Ontario	5
Conseillers aux médecins pendant les audiences	6
Révision du processus.....	6
Statistiques de cas Résumé.....	7
des activités	7
Normes de service	8
Membres	8
Médecins membres (31 mars 2017)	9
Membres du public (31 mars 2017)	10
Employés	10

Message du président



Au nom de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins (CRPEM), j'ai l'honneur de soumettre notre Rapport annuel pour l'exercice financier de 2016-2017.

La CRPEM a reçu le mandat de tenir des audiences à l'égard de différends relatifs aux paiements entre les médecins et le directeur général de l'Assurance-santé de l'Ontario (le directeur général). Le rôle de la CRPEM n'est pas de promouvoir des changements au modèle de facturation des médecins en Ontario, mais plutôt de se prononcer dans des appels qui lui sont faits selon la Loi sur l'assurance-santé.

La totalité des demandes d'appel reçues en 2016-2017 a été résolue entre les parties, soit par retrait ou suite à un règlement avant une audience, ou les demandes n'étaient pas du ressort de la Commission. Deux audiences ont été tenues en 2016-2017 et étaient en lien avec des demandes d'appel reçues pendant des exercices financiers précédents. Nous trouvons que la capacité de la Commission à résoudre des affaires avec succès à travers le dialogue et les échanges de documentation entre les parties reflètent un système de paiement complet qui répond aux recommandations de l'honorable Peter Cory et qui est conçu de façon éducative plutôt qu'accusatoire.

La CRPEM reçoit l'appui de médecins et de membres du public ainsi que d'employés qui sont engagés à l'excellence dans le service fourni aux Ontariens. J'ai d'entamer la prochaine année et de contribuer au travail continu de la Commission qui est une partie importante d'un cadre de vérification des paiements aux médecins responsable et transparent en Ontario.

Dr Ross Male, président

Commission de révision des paiements effectués aux médecins

Autorité législative et mandat

La Commission de révision des paiements effectués aux médecins (CRPEM) est un organisme de décision indépendant, constitué en vertu de l'article 5.1 de la *Loi sur l'assurance-santé* (la Loi). La Commission exerce ses pouvoirs et responsabilités conformément à la Loi et à l'annexe 1 de cette Loi, ainsi qu'en vertu de la *Loi sur l'exercice des compétences légales* et du pouvoir que lui confère la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario*.

La CRPEM tient des audiences concernant les différends entre les médecins et le directeur général de l'Assurance-santé de l'Ontario au sujet des paiements. Quand un programme de formation ou d'autre aide ne conduisent pas à la résolution d'un différend entre un médecin et le directeur général, la CRPEM offre un processus d'appel indépendant du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

Mission

La Commission de révision des paiements effectués aux médecins s'est engagée à fournir des services de très grande qualité au public et à être un partenaire important dans la prestation de soins de santé en Ontario pour toutes les parties intéressées selon le mandat de la Commission énoncé dans la section précédente.

Aperçu opérationnel

Élection de la Commission

L'élection pour le poste de président, les postes de deux vice-présidents et d'autres postes au sein du comité directeur ont eu lieu pendant l'assemblée générale annuelle de 2016. Les résultats de l'élection ont confirmé le Dr Ross Male comme président de la Commission, l'élection de deux vice-présidents (un membre du public et un médecin) et cinq membres du comité directeur (incluant des membres du public et des médecins).

Gouvernance de la Commission

Pendant l'assemblée générale annuelle de 2016, le mandat de gouvernance de la Commission a été modifié. Le mandat de gouvernance offre un cadre et un processus pour que la Commission puisse gérer et résoudre les problèmes de gouvernance qui ne sont pas prévus dans la Loi. Les modifications stipulent que

le comité directeur ne peut pas comprendre plus de huit, et pas moins de quatre membres, et que les meilleurs efforts seront faits pour combler les deux postes de vice-président avec un médecin et un membre du public.

Recrutement des membres

En 2016-2017, deux nouveaux médecins ont été nommés à la CRPEM. Les nominations appuient les efforts de la Commission pour atteindre la composition des membres requise par la loi. D'autres efforts de recrutement auront lieu en 2017-2018 pour inclure d'autres membres du public et pour assurer qu'un plus grand éventail de médecins spécialistes compose la CRPEM.

Développement professionnel

L'assemblée générale annuelle de 2016 a offert une occasion de former et de renseigner les membres au sujet des activités de la Commission et de ses attentes par rapport aux pratiques de décision, les obligations des membres, les responsabilités et les meilleures pratiques.

Une formation pour les membres de panel a aussi été menée avant que deux audiences aient lieu en 2016-2017. Une formation est toujours offerte aux panels de la CRPEM avant une audience étant donné le peu d'activité de la Commission et l'expérience minimale des membres de la Commission dans ces affaires.

En novembre 2016, le président de la CRPEM a assisté à la conférence annuelle de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR) à Toronto. La mission de la SOAR est de faire avancer la justice administrative à travers l'éducation, la défense des droits et l'innovation.

Mise à jour du protocole d'entente

En 2016-2017, le protocole d'entente entre le président de la CRPEM et le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a été finalisé. Le protocole d'entente établit des relations, des rôles et des responsabilités, un cadre éthique, des exigences de faire des rapports, des arrangements administratifs, etc.

Participation à la révision de la facturation des médecins en Ontario

En 2016, la CRPEM a participé à une révision de la facturation des médecins dans la province, menée par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La CRPEM a fourni des

renseignements au sujet des niveaux d'activité et des résultats des appels. Le rapport annuel du vérificateur général a été déposé à l'Assemblée législative le 30 novembre 2016 et comprenait un aperçu du mandat de la CRPEM.

Le vérificateur général a inclus dans son rapport des recommandations pour améliorer la surveillance des paiements à l'acte aux médecins pour s'assurer que l'argent des contribuables soit complètement récupéré dans des situations de facturation inappropriée et pour s'assurer que les frais dans la liste des prestations reflètent les pratiques médicales actuelles et les besoins du système de santé. Pour l'instant, la CRPEM ne peut déterminer si elle sera influencée par les actions prises par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée pour répondre aux recommandations du vérificateur général.

Conseillers aux médecins pendant les audiences

En 2016-2017, la Commission a été prise par la première occasion demandant l'utilisation d'un conseiller tel que prévu dans l'annexe 1 de la Loi parce qu'un médecin de la même spécialité nommé à la CRPEM était visé par une affaire devant la Commission.

Révision du processus

En 2016-2017, le Secrétariat des conseils de santé, qui appuie la CRPEM ainsi que la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS), la Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS), le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (POAVHC) et le Comité d'admissibilité médicale (CAM) dans la gestion des cas et le soutien administratif, a entamé la révision du processus de ses opérations. Le processus de révision opérationnelle est la responsabilité du Bureau de l'innovation organisationnelle du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et fournira des recommandations pour mettre à jour les processus du Secrétariat des conseils de santé, le cas échéant, pour améliorer la protection des renseignements de santé personnels des patients lorsqu'il y a un différend entre un médecin et le directeur général de l'Assurance-santé de l'Ontario au sujet du paiement pour les services médicaux d'un patient.

Statistiques de cas Résumé

des activités

La CRPEM a reçu 10 demandes d'appel en 2016-2017.

La Commission voit généralement des niveaux variés d'activité pour les appels, et dans la dernière année, elle a vu un nombre minimal de demandes d'appel. Le médecin ou le directeur général de l'Assurance-santé de l'Ontario ont la responsabilité de faire appel auprès de la CRPEM pour une décision de l'Assurance-santé de l'Ontario.

En ce qui concerne les statistiques qui suivent, un médecin peut faire plusieurs appels à la CRPEM au sujet de la même facture et ses appels peuvent être regroupés dans une affaire ou une audience. Par exemple, le nombre d'affaires au-dessus de la moyenne vécue en 2014-2015 était le résultat de plusieurs demandes d'appel d'un seul médecin au sujet d'un ou plusieurs services fournis à plusieurs patients.

La Commission peut aussi mener plusieurs conférences préalables à une audience pour la même affaire lorsqu'elle essaie de cerner les questions avant l'audience, ou lorsqu'elle essaie de résoudre un différend de facturation.

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Appels reçus	9	7	53	13	10
Conférences tenues sur des cas	22	16	93	17	3
Affaires entendues¹	2	0	0	1	2
Affaires résolues²	5	8	33	15	25
Décisions rendues	1	1	0	1	2

1 Inclut les audiences de motion (ex. : par rapport à la juridiction de la CRPEM) et les appels

2 Fait référence aux affaires résolues suite à une décision ou qui n'ont pas pu continuer dû au retrait d'un appel, au manque de juridiction ou à une fermeture de dossier administrative.

Normes de service

L'objectif de la CRPEM est de respecter les normes de service ci-dessous dans 80 % des cas.

Les normes de service pour accuser réception de nouvelles demandes d'appel n'ont pas été rencontrées en 2016-2017 puisque le Secrétariat des conseils de santé formait des agents de gestion des cas sur les processus de gestion des cas pour des affaires devant la CRPEM. Auparavant, il n'y avait qu'un agent de gestion des cas à la CRPEM. De façon à assurer la relève, de nouveaux agents de gestion des cas étaient en formation sur les processus de la CRPEM en 2017-2018.

Normes de service	Succès en 2016-2017
Accusés de réception pour les demandes d'appel dans les 10 jours ouvrables	• 40 % des appels ont reçu un accusé de réception dans les 10 jours ouvrables • les nouvelles demandes d'appel ont reçu un accusé de réception en moyenne dans les 16 jours ouvrables
Le temps moyen pour un appel à partir de la réception jusqu'à la fermeture du dossier sera de moins de 10 mois, sauf si la	• 100 % des appels ont été résolus en moins de 10 mois
Commission donne du temps supplémentaire à la demande d'une des parties	• le temps moyen pour résoudre un appel à partir de la réception jusqu'à la fermeture du dossier était de moins de 2,5 mois

Membres

La CRPEM est composée de médecins et de membres du public, nommés par le gouvernement de l'Ontario.

La CRPEM doit être composée d'au moins 26 et pas plus de 40 membres qui doivent être nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre, selon les exigences suivantes :

- pas moins de 20 et 30 membres au plus seront médecins, la moitié de ce groupe sera choisie par le ministre pour sa recommandation, et l'autre

moitié sera sélectionnée par l'Association médicale de l'Ontario pour la recommandation du ministre. S'il n'y a pas assez de noms proposés par l'Association pour permettre un minimum de 20 médecins à être nommés, le ministre pourra recommander suffisamment de médecins pour respecter ou excéder les exigences minimales.

- Pas moins de 6 et un maximum de 10 membres doivent être médecins et choisis par le public.

Au 31 mars 2017, il y avait 19 membres médecins et 6 membres du public. En 2017-2018, la CRPEM recrutera davantage pour s'assurer que la Commission soit bien constituée.

Tous les membres de la CRPEM sont nommés à temps partiel.

Médecins membres (31 mars 2017)

Nom	Profession	Début du mandat	Fin du mandat
Melanie Beaton	Médecine interne, gastroentérologie	Avril 2010	Avril 2017
Lesley Barron (viceprésident)	Chirurgie générale	Juin 2016	Juin 2018
Marie Elizabeth Blunt	Obstétrique et gynécologie	Avril 2010	Avril 2017
David Bridgeo	Médecine familiale	Avril 2010	Avril 2018
John Davidson	Chirurgie plastique	Avril 2010	Avril 2018
Samir Gupta	Dermatologie	Avril 2010	Avril 2018
Shawn Kao	Médecine pédiatrique	Avril 2010	Avril 2017
Robert Lane	Chirurgie générale	Juillet 2012	Juillet 2017
Helena Lau	Gastroentérologie	Avril 2010	Avril 2018
Ross Male (président)	Médecine familiale	Avril 2010	Avril 2018
Marianna Mitchell	Médecine pédiatrique	Avril 2010	Avril 2018
Naveed Mohammad	Médecine d'urgence, traumatisme	Avril 2010	Avril 2017
Anthony Naassan	Hématologie et oncologie	Octobre 2014	Octobre 2019

Barry Nathanson	Médecine interne	Janvier 2017	Janvier 2019
Michael Nicolle	Médecine neuromusculaire et électrodynamique	Avril 2010	Avril 2017
Navdeep Nijhawan	Ophtalmologie	Janvier 2013	Janvier 2018
Vivek Rao	Chirurgie cardiothoracique	Avril 2010	Avril 2017
Kevin Smith	Anesthésiologie	Août 2012	Août 2017
James Waddell	Chirurgie orthopédique	Avril 2010	Avril 2018
Mark Voysey	Psychiatrie	Juin 2016	Juin 2018

Membres du public (31 mars 2017)

Nom	Début du mandat	Fin du mandat
Tammy Balitsky	Avril 2010	Avril 2017
Marilyn Boltman	Avril 2010	Avril 2018
Suzanne Craig	Avril 2014	Avril 2016
Catherine Egerton	Avril 2010	Avril 2017
Sandra Goldstein	Avril 2010	Avril 2018
Jacqueline Gumienny	Avril 2010	Avril 2018

Employés

La CRPEM comporte 21 employés au Secrétariat des conseils de santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Le Secrétariat des conseils de santé est mené par un registraire et inclut une équipe de soutien aux cadres, une équipe de gestion des cas, une équipe de soutien administratif et une équipe des technologies de l'information.

Les employés du Secrétariat des conseils de santé fournissent aussi un appui à quatre autres organismes décisionnels : la CARPS, la CARSS, le Comité de révision pour le POAVHC et le CAM. Les bureaux de la CRPEM et les salles d'audience à Toronto sont aussi partagés avec ces autres organismes décisionnels. Le Secrétariat des conseils de santé traite aussi les réclamations pour les indemnités journalières et les dépenses des membres du public des ordres de réglementation de la santé.

La structure de partage de ressources offre des efficacités financières et opérationnelles, incluant la capacité de transférer des ressources selon les volumes variables d'appels pour chaque organisme décisionnel. Ce modèle de ressources partagées et de formation de groupes d'organismes est aussi la norme ailleurs dans le secteur de la justice administrative en Ontario.

Finances

Les renseignements financiers qui suivent n'incluent pas les salaires et les traitements des employés du Secrétariat des conseils de santé ou des installations puisque ces dépenses sont partagées entre la CRPEM, la CARPS, la CARSS, le Comité de révision pour le POAVHC et le CAM et soutiennent la fonction du Secrétariat des conseils de santé dans le traitement des indemnités journalières et des dépenses réclamées par les membres du public des ordres de réglementation de la santé.

Catégorie de dépenses	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Paieement d'indemnités journalières à temps partiel	19 837	15 924	16 465	21 128	27 502
Déplacements ³	1 679	515	2 315	1 991	2 643
Services juridiques	26 334	15 092	34 900	14 436	8 486
Autres services, fournitures, etc. ⁴	7 297	3 462	4 006	3 246	12 189
Totaux	55 147	34 993	57 686	40 801	50 820

³ Peut inclure le transport, l'hébergement ou les repas.

⁴ Peut inclure les services de traduction, les services de conversion de documents publics dans un format accessible, l'accès à une base de données juridiques, l'affichage, etc.